

La création de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage (2016-2019)

INTRODUCTION

Depuis les années 1990, par l'action conjuguée de personnalités engagées, de mouvements militants, de collectivités territoriales sensibilisées, la France a vu la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions s'installer dans le débat public national.

Cette résurgence s'inscrit dans le mouvement plus général de retour sur leur passé colonial que l'on observe sur la même période dans toutes les anciennes puissances coloniales, comme dans les anciens pays colonisés. Elle s'est traduite en France non seulement par la reconnaissance de la traite et de l'esclavage comme crime contre l'humanité par la loi du 21 mai 2001, mais également par la création de deux journées nationales (les 10 mai et 23 mai) et d'une instance consultative, le comité national pour la mémoire et pour l'histoire de l'esclavage (CNMHE).

Après l'inauguration du mémorial de l'abolition à Nantes en 2012, et celle du Mémorial ACTe à Pointe-à-Pitre en 2015, la transformation du CNMHE en fondation reconnue d'utilité publique consacre ce mouvement en donnant enfin à la France une institution nationale autonome, dotée de moyens conséquents, et dédiée à la transmission de cette mémoire et à la valorisation de ses héritages multiples. Car, comme le rappelle Lionel Zinsou dans son avant-propos au rapport de préfiguration qu'il a remis au Premier ministre en mars 2017, « *il y a dans la mémoire de l'esclavage une grande part de lumière et de richesses qui combattent les ombres et les misères* »¹.

En effet, si la mémoire de l'esclavage et de la traite convoque le souvenir de la déportation et de l'exploitation de millions d'hommes et de femmes, réduits à l'état de biens meubles pendant des siècles, les conséquences de ce système odieux continuent de marquer le monde dans lequel nous vivons : elles dessinent la géographie de la France outre-mer ; elles expliquent une large part de la diversité française ; elles ont forgé dans les combats pour l'émancipation les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité ; elles ont inspiré quelques unes des plus grandes œuvres de la culture française ; et elles relient notre pays à l'Afrique, à l'Amérique, aux Caraïbes, à l'Océan Indien. La Fondation aura à transmettre cette complexité au plus grand nombre, et d'abord à la jeunesse, pour renforcer la cohésion nationale, au service d'une France rassemblée, ouverte sur le monde, consciente de l'apport de ses outre-mer et fière de sa diversité.

Tel est le projet des fondateurs et des mécènes qui ont répondu à l'appel du groupement d'intérêt public – Mission de la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions (GIP-MMETA) présidé par Jean-Marc Ayrault, qui a été chargé par le Président de la République de mettre en place cette institution nouvelle.

Au terme d'un travail de préfiguration de près de deux années, le GIP-MMETA est parvenu à préciser les objectifs et les moyens de la Fondation, à dessiner un plan d'action à quatre ans, et à réunir un large panel d'acteurs publics et privés qui, par leurs apports combinés, lui permettront de le mettre en œuvre.

La diversité des fondateurs témoigne de l'intérêt que le projet a suscité dans toutes les parties de la société ; on y retrouve en effet de grandes institutions nationales, des acteurs privés engagés,

¹ Cf. Lionel Zinsou, « *Mémoire de l'esclavage – Devoir d'avenir / Rapport de préfiguration de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions* », mars 2017

personnes morales et personnes physiques, ainsi que plus d'une vingtaine de collectivités territoriales de l'Hexagone et des outre-mer, qui œuvrent depuis longtemps pour la reconnaissance de cette histoire et la valorisation de ses héritages.

A ces acteurs qui ont choisi de participer à la constitution du capital de la Fondation, s'ajoutent l'Etat, qui assurera à la Fondation le financement de ses moyens de fonctionnement (salariés, locaux, pour un montant d'environ 4 M€ sur 4 ans), et de grandes entreprises françaises qui mobilisent leurs moyens et leur expertise, aux côtés d'acteurs majeurs de l'économie sociale, au service des projets que portera la Fondation, l'ensemble de leurs contributions permettant à la Fondation de disposer d'un budget d'actions, en numéraire et en mécénat de compétences, de plus de 5 M€ sur ses quatre premières années d'activité.

Fort de ces concours, la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage poursuivra trois objectifs :

HISTOIRE : Reconnaître l'histoire mondiale de la France

- Faire progresser la connaissance sur la traite et l'esclavage, les résistances à ce système et le combat pour leurs abolitions
- Développer un récit national partagé
- Expliquer la diversité française

CULTURES : Célébrer les héritages

- Montrer la richesse des cultures nées de l'esclavage et de la créolisation
- Promouvoir les créations culturelles et artistiques contemporaines des sociétés issues de l'esclavage

CITOYENNETÉ : Poursuivre le combat

- Promouvoir les valeurs républicaines d'émancipation : liberté, égalité, fraternité
- Lutter contre les discriminations, le racisme, les préjugés
- Lutter contre les formes contemporaines d'esclavage

*
* *

1. La lente émergence du projet

1.1. L'apparition de politiques mémorielles sur l'esclavage et ses héritages est une tendance mondiale

L'esclavage est un phénomène global qui s'est déroulé sur des milliers d'années et a concerné toutes les civilisations. Industrialisé et systématisé à partir du XV^e siècle sous la forme de la traite atlantique, dans le contexte de l'expansion coloniale des puissances européennes, il a constitué l'une des premières – et des plus terribles – formes de mondialisation, dont les conséquences continuent de façonner le monde d'aujourd'hui.

En 1994, l'UNESCO a lancé au niveau mondial le projet « La route de l'esclave », qui vise à faire le lien entre tous les lieux de mémoire de cette histoire dans le monde, en partant de Ouidah au Bénin. Vingt ans plus tard, l'Organisation des Nations Unies a fait de la décennie 2015-2024 la « décennie internationale des personnes d'ascendance africaine », après avoir institué en 2007 le 25 mars comme Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Parallèlement à ce mouvement de reconnaissance au niveau international, les anciennes puissances coloniales européennes travaillent toutes au niveau national à mieux reconnaître cette part de leur histoire, et la contribution qu'y ont apporté les personnes réduites en esclavage et leurs descendants. La Grande-Bretagne, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, le Danemark, l'Allemagne ont amorcé un grand mouvement de retour sur leur passé colonial, incluant tous les points de vue. En mars 2019, le Parlement Européen a adopté une résolution invitant tous les pays membres de l'Union à faire cet effort².

1.2. En France : des mouvements populaires à la reconnaissance nationale

En France, la République célèbre depuis plus d'un siècle et demi l'abolition et les abolitionnistes, dans les outre-mer où, depuis 1983, la loi a institué un jour férié destiné à commémorer le jour de l'entrée en vigueur du décret d'émancipation, et dans l'Hexagone, où l'on fête les grandes figures abolitionnistes telles que Victor Schœlcher, Condorcet et l'Abbé Grégoire, entrés au Panthéon respectivement le 20 mai 1949 (pour le premier, avec Félix Eboué) et le 12 décembre 1989 (pour les deux derniers)³.

Puis, à partir des années 1990, à l'initiative de Nantes, les anciennes villes négrières ont commencé à redécouvrir leur passé esclavagiste, tandis qu'un mouvement populaire s'est développé parmi les populations ultramarines, dans les DOM et dans l'Hexagone, pour revendiquer la mémoire des victimes et faire reconnaître l'esclavage et la traite comme des crimes contre l'humanité.

Porté par les artistes et les intellectuels⁴, soutenu par les collectivités locales, relayé à l'international, ce mouvement a mené à la marche du 23 mai 1998, dans le contexte du 150^e anniversaire du décret d'abolition du 27 avril 1848, et au vote par le Parlement, le 10 mai 2001, de la proposition de loi de Christiane Taubira par laquelle la France a reconnu officiellement la traite et l'esclavage coloniaux comme crime contre l'humanité⁵. Au-delà de cette reconnaissance symbolique, cette loi prévoyait des mesures pour que cette histoire soit inscrite dans les programmes de recherche et enseignée dans les programmes scolaires (article 2) et partagée sur l'ensemble du territoire national grâce à une journée nationale, des lieux et des actions proposés par un comité de personnalités qualifiées (article 4).

Ce comité a été mis en place en 2004, sous la présidence de l'écrivaine Maryse Condé. Devenu le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, il a depuis été successivement présidé par Françoise Vergès, Myriam Cottias et Frédéric Régent.

² Résolution du Parlement européen du 26 mars 2019 sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe (2018/2899(RSP) : « *Le Parlement Européen (...) encourage les institutions européennes et les États membres à reconnaître officiellement l'histoire des personnes d'ascendance africaine en Europe, y compris les injustices passées et présentes et les crimes contre l'humanité, comme l'esclavage, la traite transatlantique des esclaves ou les actes perpétrés dans le cadre du colonialisme européen, de même que les grandes réussites et les contributions positives réalisées par ces personnes, en observant, aux niveaux européen et national, la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves et en consacrant un mois de l'année à l'histoire noire* »

³ L'association « la Route des Abolitions de l'Esclavage », qui anime aujourd'hui le réseau du même nom créé en 1998, réunit depuis 2004 cinq communes de l'Est de la France liées à des figures abolitionnistes (l'Abbé Grégoire, MA Javouhey, T. Louverture, V. Schœlcher, et les habitants de Champagne) ;

⁴ Notamment Edouard Glissant, Patrick Chamoiseau et Wole Soyinka (Prix Nobel de littérature 1986), qui lancèrent le 13 mars 1998, à l'occasion du colloque international en Sorbonne "Poétiques d'Édouard Glissant", un appel réclamant la reconnaissance de la traite et de l'esclavage comme crime contre l'humanité ;

⁵ Loi n°2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité

La première journée nationale des mémoires de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions a été présidée le 10 mai 2006 par le Président de la République Jacques Chirac qui, à cette occasion, a annoncé avoir confié une mission au poète Edouard Glissant sur la création par la France d'un centre des mémoires de l'esclavage.

Dans son avant-propos au rapport qu'Edouard Glissant lui a remis en 2007 à l'issue de sa mission, le Premier ministre Dominique de Villepin écrivait : « *Le rôle du Centre national qui sera installé à Paris sera de rapprocher les histoires, de combler l'ignorance qui peut exister de part et d'autre pour jeter les bases d'une véritable mémoire partagée. C'est indispensable si nous voulons construire une France de la diversité unie et rassemblée autour de ses valeurs républicaines. C'est indispensable si nous voulons honorer l'apparition de toutes ces identités nouvelles qui apportent au monde leurs richesses.* »⁶

Ce projet a ensuite été absorbé dans le projet de Maison de l'Histoire de France initié par le Président de la République Nicolas Sarkozy⁷, qui a finalement été abandonné à l'été 2012. La volonté de consacrer un lieu à cette mémoire s'est alors déplacée dans les territoires, avec la création du mémorial de l'abolition par la ville de Nantes en 2012 et du Mémorial ACTe à Pointe-à-Pitre par la région Guadeloupe en 2015.

1.3. Un projet de Fondation lancé en 2016, dont la préfiguration a été confiée en 2017 à un GIP

A l'occasion des dix ans de la Journée nationale des mémoires de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions, le Président de la République François Hollande a annoncé le 10 mai 2016 sa volonté de consacrer le travail réalisé par le CNMHE né de la loi du 21 mai 2001 en le remplaçant par une fondation destinée à diffuser « *la connaissance de l'esclavage, la traite, mais aussi tout le combat des abolitionnistes* » et à promouvoir les « *valeurs de liberté, d'humanisme, de tolérance* »⁸.

Pour préparer ce projet, une mission a été confiée à Lionel Zinsou, ancien Premier ministre du Bénin, qui a remis ses conclusions au Premier ministre Bernard Cazeneuve en mars 2017. Dans son rapport, Lionel Zinsou recommandait la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) destiné à préparer le dossier de constitution d'une Fondation reconnue d'utilité publique, à consolider les engagements financiers publics et privés nécessaires et à fixer les conditions d'implantation d'un Mémorial des noms dans la capitale⁹. Entre temps, la date du 23 mai a été instituée par le Parlement « *journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage* »¹⁰.

⁶ D. de Villepin, in E. Glissant, *Mémoire des esclavages – La fondation d'un centre national pour la mémoire des esclavages et de leurs abolitions*, Gallimard / La Documentation Française, 2007

⁷ Cf. Avant-projet pour la Maison de l'Histoire de France, MHF – Comité d'orientation scientifique, juin 2011, p27 : « *La Maison devra se positionner dans les domaines relevant de l'histoire de l'esclavage, de l'histoire de la colonisation, de celle de la « France coloniale » (...). Pour l'essentiel – c'est-à-dire faire comprendre pourquoi et comment l'examen des questions de la traite négrière, de l'esclavage colonial et de son abolition, de la colonisation, de la décolonisation et de ses guerres, contribue déjà à faire bouger les lignes du récit historique – la Maison ne pourra pas lutter contre la marginalisation et le refoulement relatifs de ces questions sans les examiner en toute lucidité et concertation. Car l'histoire de la « France coloniale » fut, sous couvert du jeu de l'universel et du particulier, autant celle de l'exploitation de l'homme par l'homme que celle de son émancipation. Il s'agira également d'activer la question des échanges, des apports et des transferts sociaux et culturels entre la métropole et les sociétés, les appartenances et les cultures d'outre-mer.* »

⁸ Cf. <https://www.vie-publique.fr/discours/198985-declaration-de-m-francois-hollande-president-de-la-republique-sur-la> ;

⁹ Cf. Lionel Zinsou, *ibid.*

¹⁰ Par l'article 75 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique ;

Le gouvernement a validé cette proposition, et la convention constitutive du GIP dénommé « mission de la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions (MMETA) » a été signée le 3 mai 2017 et approuvée par un arrêté interministériel du 5 mai 2017¹¹. Elle assigne à ce GIP la mission de « *préparer la création de la Fondation reconnue d'utilité publique pour la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions et déterminer les espaces de mémoire sur cette thématique à Paris* », que le groupement devait mener à bien avant le 31 décembre 2018.

Le GIP-MMETA réunit :

- l'Etat, représenté par neuf ministères et une délégation interministérielle¹²,
- deux institutions publiques, la caisse des dépôts et consignation (CDC) et l'institut d'émission des DOM (IEDOM),
- quatre organismes de la société civile : le conseil représentatif des Français d'outre-mer (CREFOM), l'Institut du Tout-Monde – Edouard Glissant, la Fondation Esclavage et Réconciliation et l'association de La Route des Abolitions.

Le GIP dispose pour mener à bien sa mission d'un budget annuel de 561 550 €, financé par ses membres, et lui permettant de disposer d'un effectif de 5 ETP et de locaux mis à disposition par le ministère des outre-mer. Il a porté à sa présidence Jean-Marc Ayrault, ancien Premier ministre, ancien maire de Nantes, et à sa vice-présidence Lionel Zinsou, lors de l'installation de ses instances le 19 mai 2017.

Le présent projet de Fondation reconnue d'utilité publique est le fruit de deux années de concertation menées par le GIP-MMETA.

2. Une préfiguration de deux années

2.1. L'objet du GIP a été interprété strictement

L'article 2 de la convention constitutive du GIP-MMETA lui donne un objet plus large que sa seule mission de préfiguration de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage : il lui permet ainsi, notamment, « *d'accompagner l'ensemble des initiatives ayant un caractère philanthropique, éducatif, culturel, scientifique, mémoriel dédiées à la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions* », ou « *de soutenir des actions de recherche et d'enseignement, en lien avec le CNMHE* ».

En pratique, pour éviter tout risque de doublon, le GIP-MMETA s'est concentré exclusivement sur sa mission de préfiguration de la Fondation¹³, et a laissé le CNMHE poursuivre son activité, jusqu'à la création de la Fondation qui le remplacera.

2.2. L'organisation du GIP-MMETA

¹¹ Cf. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/5/PRMX1713468A/jo/texte/fr>

¹² Le ministère des affaires étrangères et du développement international, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de l'économie et des finances, le ministère de la défense, le ministère de la justice, le ministère de l'intérieur, le ministère de la culture et de la communication, le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, le ministère des outre-mer ainsi que les services du Premier ministre représentés par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT ;

¹³ Il est également associé depuis 2018 par le gouvernement, aux côtés du CNMHE, aux travaux préparatoires à la création du mémorial aux victimes de l'esclavage du Jardin des Tuileries ;

Pour mener à bien cette mission, le GIP-MMETA a été doté d'instances associant la société civile, les chercheurs, le monde artistique et culturel. Au sein de son conseil d'administration tout d'abord, siègent aux côtés de l'Etat et des six institutions fondatrices, le président du CNMHE, cinq personnes qualifiées désignées par arrêté du Premier ministre¹⁴ et deux personnes qualifiées désignées par l'assemblée générale du GIP¹⁵.

Pour préparer les décisions du conseil d'administration, l'article 19 de la convention constitutive prévoit la création d'un conseil d'orientation, « à vocation consultative, qui tient lieu à la fois de conseil scientifique et d'organe de représentation des acteurs de la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions ». Présidé par le président du conseil d'administration, ce conseil est composé de vingt membres : les cinq personnalités qualifiées du CA désignées par le Premier ministre, le président du CNMHE et quatre membres du comité qu'il désigne¹⁶, et dix autres personnalités désignées par le président du GIP¹⁷.

Toutes les décisions présentées à la validation du conseil d'administration du GIP ont été préparées par une ou plusieurs séances du conseil d'orientation, elles-mêmes préparées, le cas échéant, par des groupes de travail. Le conseil d'orientation a également procédé à des auditions¹⁸. De mai 2017 à avril 2019, le GIP a ainsi tenu onze conseils d'administration, neuf conseils d'orientation et une dizaine de groupes de travail thématiques.

Pour enrichir sa compréhension des enjeux de la mémoire de l'esclavage, l'équipe du GIP a également suscité de nombreux moments d'échange avec les élus, les territoires, les associations et le grand public : auditions du président devant les délégations aux outre-mer du Sénat et de l'Assemblée Nationale, déplacements en province, outre-mer et à l'étranger, organisation d'un événement participatif...

2.3. Un projet confirmé par le Président de la République le 27 avril 2018

La première année de fonctionnement du GIP-MMETA a été consacrée à la formalisation du projet et à la préparation, en lien avec le CNMHE et les pouvoirs publics, du 170^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, date retenue par le Président de la République pour sa première prise de parole sur la mémoire de l'esclavage.

Celle-ci a pris la forme d'une tribune Facebook¹⁹ publiée simultanément à la cérémonie qu'il a présidée en présence de Jean-Marc Ayrault et Lionel Zinsou le 27 avril 2018 au Panthéon, date anniversaire de la signature du décret d'abolition par le gouvernement provisoire de la Deuxième République, dans laquelle il confirmait son soutien à la création de la Fondation, sous l'égide de Jean-Marc Ayrault, et annonçait l'érection d'un mémorial de la République aux victimes de

¹⁴ Doudou Diene, diplomate, créateur de « La route de l'esclave » pour l'UNESCO, Olivier Laouchez, dirigeant d'un groupe de médias, Leïla Sy, réalisatrice, Françoise Vergès, politologue, et Lionel Zinsou

¹⁵ Jean-Marc Ayrault et Pierre-Yves Bocquet, inspecteur général des affaires sociales

¹⁶ Anne Anglès, professeure de lycée, Patricia Beauchamp-Afadé, directrice de l'association Les Anneaux de la Mémoire, Bruno Maillard, historien, Yoan Philips, économiste ;

¹⁷ Claire Andrieu, historienne, Emmanuel Gordien, président du CM98, Bertrand Guillet, directeur du Musée de Nantes, Jacques Martial, président du Mémorial ACTe, Pascale Obolo, artiste plasticienne, Jacques Schwarz-Bart, musicien, Dominique Sopo, président de SOS-Racisme, Ibrahima Thioub, recteur de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, Louis-Georges Tin, président du Conseil représentatif des associations noires (CRAN), Cécile Vidal, historienne ;

¹⁸ Présentation du Mémorial ACTe par son président, présentation de la Mission du Centenaire de la première guerre mondiale par son directeur, présentation du programme pédagogique de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) par son coordinateur...

¹⁹ Cf. <https://www.facebook.com/notes/382839162900862/>

l'esclavage au Jardin des Tuileries, et le soutien de l'Etat au Mémorial ACTe, transformé en établissement public de coopération culturelle (EPCC).

2.4. Dix mois pour mettre en œuvre la volonté du Président de la République

Sur la base de la feuille de route tracée par le Président de la République, le CA du GIP-MMETA a arrêté le 4 juillet 2018 un plan de marche vers la Fondation reposant sur les principes suivants :

- Un capital de 1,5 M€, dont au moins 1 M€ (66 %) de fonds privés ;
- Un plan d'action sur 4 ans financé à 50/50 par l'Etat (pour couvrir le fonctionnement de la Fondation : effectifs, locaux, frais généraux) et par le mécénat privé (pour couvrir le programme quadriennal d'actions autour des thématiques arrêtées par la Fondation) ;
- Un budget annuel de 2,2 M€ pour le fonctionnement et le programme quadriennal ;
- Un objectif de collecte de 5,9 M€ : 1,5 M€ pour le capital, 4 x 1,1 M€/an = 4,4 M€ pour le plan d'action 2019-2022.

Ce plan de marche regroupait trois chantiers :

- ***La constitution du tour de table de la Fondation***

Pour la recherche de fonds pour la constitution du capital et le financement du plan d'action quadriennal, le GIP a missionné un cabinet qui l'a accompagné pendant un an afin de rechercher des mécènes et fondateurs privés pour la Fondation.

Pour constituer un tour de table politique avec les collectivités territoriales engagées sur ces questions, le président du GIP a conduit des visites à Nantes, Bordeaux, à La Réunion, en Guadeloupe, en Martinique, à Besançon au conseil d'administration de l'association La Route des Abolitions. Des déplacements sont par ailleurs prévus en Guyane et à Mayotte.

- ***La préparation juridique de la Fondation***

Pour la rédaction des statuts de la Fondation, l'équipe du GIP a régulièrement échangé avec la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) du ministère de l'intérieur et intégré ses remarques tout au long du projet.

Parallèlement, le GIP a sollicité le déclassement de l'article 4 de la loi du 21 mai 2001 relatif au CNMHE, afin de pouvoir organiser par la voie réglementaire sa disparition et le transfert de ses attributions à la Fondation simultanément à sa création ; ce déclassement a été obtenu par une décision n°2018-275 du conseil constitutionnel en date du 11 octobre 2018.

- ***La réfiguration des programmes thématiques de la Fondation***

Le GIP a associé la société civile à la définition des thématiques du plan d'action quadriennal de la Fondation. Cette association s'est traduite en premier lieu par la mobilisation de son conseil d'orientation, mais le GIP a également organisé un temps participatif largement ouvert, avec l'organisation les 24 et 25 novembre 2018 des Ateliers de la Fondation. Ce moment d'échange collectif a réuni pendant deux jours plus de deux cent personnes, représentants d'associations, militants, chercheurs, artistes, venues de tout le territoire pour partager leurs attentes et réfléchir aux actions et priorités qui devraient être celles de la Fondation, autour de cinq thématiques : transmettre, commémorer, créer, valoriser, lutter.

Initialement prévu sur six mois (juillet 2018-décembre 2018), le plan de marche s'est finalement étendu sur dix mois, et s'est conclu par l'adoption par le conseil d'administration du GIP du 30 avril 2019 du dossier de reconnaissance d'utilité publique de la Fondation. La durée initialement prévue du GIP a été entre temps prolongée d'un an par son assemblée générale du 2 octobre 2018, afin de lui permettre d'achever les opérations de création de la Fondation au-delà du 31 décembre 2018²⁰.

2.5. L'amorce de contacts à l'étranger, sur trois continents

Dans la lignée des propos présidentiels appelant la Fondation à être « *une institution capable de jeter des ponts et de développer des actions communes avec toutes les nations qui ont avec nous cette histoire en partage* », le président et l'équipe du GIP-MMETA ont également effectué des visites dans plusieurs pays étrangers – aux Etats-Unis à l'occasion d'une visite d'une semaine à Washington et à New York, en Haïti, au Bénin, aux Pays-Bas, au Sénégal lors de l'inauguration du Musée des Civilisations Noires à Dakar –, où ils ont pu constater l'écho très positif que la création prochaine par la France d'une institution dédiée à cette histoire suscite dans les pays qu'elle concerne également. Il existe un potentiel réel de financement à l'étranger pour les actions de la

²⁰ Modification approuvée par arrêté interministériel du 12 novembre 2018,

Fondation, et une envie manifeste de coopération de la part des institutions que le GIP-MMETA a visitées en Amérique, en Afrique et en Europe.

Néanmoins, dans sa stratégie de collecte de fonds, le GIP a fait le choix, pour des raisons de symbole, de ne faire dépendre la création de la Fondation que d'acteurs nationaux, et de ne solliciter des financeurs étrangers que dans un second temps, lorsque la Fondation aura été constituée.

2.6. Un projet achevé pour la 14^{ème} journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition

Le GIP-MMETA a achevé son travail de préfiguration par la production d'un projet de statuts et d'un projet de dossier de reconnaissance d'utilité publique reprenant l'ensemble des éléments juridiques, financiers et de gouvernance de la future Fondation. Ces documents ont été soumis au Conseil d'administration du Groupement le 30 avril 2019, et approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés moyennant, s'agissant des statuts, la création d'un collège des associations mémorielle de deux membres, par diminution du nombre de personnes qualifiées de sept à cinq. Le président du GIP-MMETA a adressé au nom des fondateurs les documents ainsi validés au ministère de l'intérieur le 10 mai 2019.

Le Président de la République a salué le travail accompli par le GIP dans son intervention au Jardin du Luxembourg, à l'occasion de la cérémonie nationale du 10 mai, 14^{ème} journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition.

Encadré 1 – Buts et moyens statutaires de la Fondation

Article 1er - Buts

L'établissement intitulé « Fondation pour la mémoire de l'esclavage » a pour buts :

- de développer la connaissance et la transmission de l'histoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions comme partie intégrante de l'histoire de la France et du monde, en la replaçant dans l'histoire longue des relations entre la France, l'Afrique, les Amériques, la Caraïbe et l'Océan Indien ;
- de rassembler les mémoires en valorisant les héritages culturels, artistiques et humains issus de cette histoire, dans toute leur richesse et leur variété ;
- de promouvoir les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité et l'engagement de la France contre le racisme, les discriminations et les formes contemporaines d'esclavage. [...]

Article 2 - Moyens

La Fondation poursuit les buts fixés à l'article premier par tous moyens et notamment :

- en encourageant la recherche et la diffusion des connaissances relatives à l'histoire de l'esclavage, des traites, de leurs abolitions, en les replaçant notamment dans l'histoire longue des relations entre la France, l'Afrique, les Amériques, la Caraïbe et l'Océan Indien ; la Fondation prolonge à ce titre l'action du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage qu'elle remplace.
- en contribuant à l'identification, à la conservation et à la promotion du patrimoine matériel et immatériel lié à cette histoire ;
- en valorisant les expressions et créations culturelles et artistiques qui en sont issues, dans tous les domaines (littérature, cinéma, musique, théâtre, arts plastiques...) ;
- en soutenant les initiatives éducatives et le travail pédagogique destinés à faire progresser la connaissance et la transmission de cette histoire et de ses héritages telles que le concours scolaire annuel de la « Flamme de l'égalité ».
- en impulsant ou en appuyant toute action, événement ou réalisation fondé sur la mémoire de l'esclavage, de ses conséquences et de ses héritages pour promouvoir les valeurs républicaines et contribuer à la lutte contre le racisme, les discriminations et les formes contemporaines d'esclavage.

Encadré 2 – Présentation des cinq thématiques d'action de la Fondation

Recherche	Prix de thèse
	Bourses de recherche
	Valorisation des travaux dans les contenus développés par la Fondation
Education	Création de supports pédagogiques : exposition, mallettes, site internet
	Voyages mémoriels
	Education artistique
	Concours scolaire "La Flamme de l'Egalité"
	Formation pour les personnels du MEN
Mémoire, citoyenneté, actions régionales	Education populaire : création d'un programme du service civique, formations pour les acteurs de l'éducation populaire, conception de contenus pour le SNU
	Des commémorations renouvelées (10 mai et 23 mai, grands anniversaires), impliquant Paris, le reste de l'hexagone, les outre-mer
	Tous les ans en mai (+décembre à La Réunion ?) : un mois de l'histoire et de la mémoire avec des initiatives locales et/ou associatives sur tout le territoire soutenues par un fonds d'action régional
Culture et patrimoine	Partenariats avec les principaux musées et institutions culturelles pour co-organiser des expositions, des spectacles, des manifestations destinées à célébrer le patrimoine historique et/ou culturel issu de cette histoire
	Mise en place d'un réseau patrimonial et culturel avec les institutions françaises et étrangères concernées par l'objet de la Fondation
Numérique	Création d'un Musée Virtuel
	Conception de contenus web (chaîne Youtube, formats courts, animations...)
	Objectif : faire du portail de la Fondation le portail numérique de référence sur ces questions